NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

83 N° 1 1961

Lettre du 27 sept. 1960 à l'occasion du IIIe centenaire de la mort de saint Vincent de Paul sur certains points importants de la formation ecclésiastique

S. CONGRÉGATION DES SÉMINAIRES ET UNIVERSITÉS

p. 68 - 82

https://www.nrt.be/en/articles/lettre-du-27-sept-1960-a-l-occasion-du-iiie-centenaire-de-la-mort-de-saint-vincent-de-paul-sur-certains-points-importants-de-la-formation-ecclesiastique-1799

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Lettre du 27 septembre 1960 à l'Episcopat à l'occasion du IIIe centenaire de la mort de saint Vincent de Paul sur certains points importants de la formation ecclésiastique.

De même qu'en 1959, à l'occasion du centenaire de la mort de saint Jean-Marie Vianney [1], ainsi le 27 septembre 1960, au 3e centenaire de la mort de saint Vincent de Paul, la S. Congrégation des Séminaires et Universités a adressé à l'Episcopat une lettre sur la formation des clercs. Par l'exemple, comme le saint Curé d'Ars, mais aussi par l'enseignement explicite et de très heureuses initiatives en la matière, saint Vincent de Paul fut un modèle achevé et un grand apôtre de la perfection sacerdotale.

La lettre de la S. Congrégation des Séminaires évoque tout d'abord la physionomie sacerdotale de saint Vincent de Paul. Puis elle traite, avec autant de précision que de fermeté, les deux problèmes majeurs qui s'imposent à la hiérarchie : celui du choix judicieux et surnaturel des candidats au sacerdoce et celui de leur formation solide, dans l'atmosphère recueillie et bien ordonnée du séminaire, à la vie de renoncement que le Christ-Prêtre a enseignée par ses paroles et ses exemples.

Le Saint-Siège prend une position très nette en matière de vocations douteuses : sous quelque prétexte que ce soit, on ne peut se départir de la solution la plus sûre, qui est celle de la non-admission.

Les éducateurs ecclésiastiques ne peuvent non plus se départir dans la formation surnaturelle des clercs (il s'agit principalement de celle-ci en l'occurrence), des principes que l'Evangile et l'expérience de l'Eglise ont fixés sans doute possible : soumission, renoncement, vie intérieure.

---

1. *La Doc. Cath.*, 1959, col. 1051-1060 ; *N.R.Th.*, 1959, pp. 795-797.

Un texte aussi clair ne demande pas de commentaires. L'on a cru utile d'indiquer en note quelques références. Tout en résumant quelque peu l'introduction, l'on s'est efforcé de ne laisser dans l'ombre aucun des traits de la physionomie sacerdotale de saint Vincent de Paul, relevés par le document.

Introduction : La Spiritualité sacerdotale de saint Vincent de Paul.

« Les traits héroïques de charité dont toute sa vie est pleine ne peuvent ni s'expliquer ni se comprendre dans leur signification profonde si l'on ne remonte à leur origine, c'est-à-dire à la conception qu'il eut du sacerdoce et de ses devoirs. L'homme qui, dans un temps éprouvé par d'épouvantables calamités, sut, en faisant appel à son grand cœur, égaler le réconfort à la misère et les secours aux besoins, avait déjà d'abord par son œuvre réformatrice rallumé au cœur des prêtres le zèle qui conserve et alimente chez les fidèles les sources mêmes de la charité.

On est en droit d'affirmer que peu ont senti comme Saint Vincent la valeur surnaturelle du sacerdoce et l'importance primordiale qu'il a dans l'Eglise en tant qu'instigateur et animateur de la vie chrétienne. Il eut en commun avec ses grands contemporains de l'Ecole française une très tendre dévotion au mystère de l'Incarnation et au Sacerdoce du Christ; cependant, conduit par sa propre expérience apostolique, il mit au point une spiritualité bien à lui, tournée plus directement vers la pratique pastorale et constamment soutenue par le zèle le plus ardent pour le salut des âmes. Sa pensée, déterminée par des cas concrets et exprimée dans les circonstances les plus diverses, découle toujours de ce principe fondamental : le prêtre est l'homme que Dieu choisit et appelle à participer au Sacerdoce de Jésus-Christ pour en prolonger dans le temps la mission rédemptrice, et pour accomplir, animé de son esprit, ce que le Christ lui-même a fait et de la manière dont il l'a fait. Pour lui, le Christ est par-dessus tout le Sauveur des hommes, et sauveur aussi doit être le prêtre qui en continue la mission. C'est pourquoi dans sa vision sacerdotale figure au premier plan la charité ardente, le zèle apostolique; et si l'amour de Dieu doit être l'âme de l'activité du prêtre, l'objet de cet amour doit se concrétiser dans le salut de ses frères. Voici en effet comment le Saint souligne l'amour effectif envers Dieu : « Aimons Dieu, mes frères, aimons Dieu, mais que ce soit au dépens de nos bras, que ce soit à la sueur de nos visages... Nous devons prendre bien garde; car il y en a plusieurs qui, pour avoir l'extérieur bien composé et l'intérieur rempli de grands sentiments de Dieu, s'arrêtent à cela; et quand ce vient au fait et qu'ils se trouvent dans les occasions d'agir, ils demeurent court. Ils se flattent de leur imagination échauffée; ils se contentent des doux entretiens qu'ils ont avec Dieu dans l'oraison; ils en parlent même comme des anges; mais au sortir de là, est-il question de travailler pour Dieu, de souffrir, de se mortifier, d'instruire les pauvres, d'aller chercher la brebis égarée, d'aimer qu'il leur manque quelque chose, d'agréer les maladies ou quelque autre disgrâce, hélas! il n'y a plus personne, le courage leur manque. Non, non, ne nous trompons pas : 'Totum opus nostrum in operatione consistit'» (S. Vincent de Paul, *Corresp., Entret. Docum.*; édit. P. Coste, Paris 1920-25 : Tom. XI, pp. 40-41)...

» Mais s'agit-il (pour S. Vincent) d'une action détachée de la prière et de l'union à Dieu? Le simple fait de le penser serait faire la plus grande injure au saint de la charité; le feu qu'il allumait dans les autres, c'est dans le cœur même de Dieu qu'il s'en était d'abord enflammé. Pour ne nous en tenir qu'à la suite du passage cité, voyons avec quelle grâce aimable il s'exprime à ce sujet : « Il n'y a rien de plus conforme à l'Evangile que d'amasser, d'un côté, des lumières et des forces pour son âme dans l'oraison, dans la lecture et dans la solitude, et d'aller ensuite faire part aux hommes de cette nourriture spirituelle. C'est faire comme Notre-Seigneur a fait, et, après Lui, ses Apôtres; c'est join-

dre l'office de Marthe à celui de Marie; c'est imiter la colombe, qui digère à moitié la pâture qu'elle a prise, et puis met le reste par son bec dans celui de ses petits pour les nourrir. Voilà comme nous devons faire, voilà comme nous devons témoigner à Dieu par nos œuvres que nous L'aimons » (*op. cit.*, XI, 41).

L'aspect lumineux sous lequel il aime contempler le Sauveur est celui-là même que préconisait autrefois le Prophète et que le Christ s'attribue au commencement de sa vie publique : « L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a oint pour évangéliser les pauvres : il m'a envoyé pour guérir les cœurs meurtris, annoncer aux esclaves leur libération et aux aveugles la vue, remettre en liberté les opprimés, publier l'année de grâce de la part du Seigneur et le jour de la rétribution » (Lc 4, 18-19). Les pauvres, les affligés, les opprimés ont été aussi l'héritage de Vincent de Paul, bien qu'il n'ait exclu de son zèle apostolique aucune catégorie sociale, s'étant fait débiteur de son sacerdoce envers tous pour les sauver tous. Mais c'est certainement aux humbles qu'il a montré ses préférences : pour eux son cœur fut sans limite et c'est pour eux qu'il écrivit les pages les plus éclatantes des annales de la charité. Et c'est à eux surtout qu'il a pensé dans sa réforme sacerdotale. « Faire de bons prêtres » — expression qui lui était habituelle, et qui dans sa bouche signifiait « faire de saints prêtres » — cela voulait dire pour lui ramener le clergé particulièrement à sa mission évangélique, pour tirer le peuple de l'ignorance des vérités de la foi et le racheter du péché. C'est pourquoi il établit un rapport indissoluble entre sacerdoce et peuple : ce sont les bons prêtres qui sauvent le peuple, ce sont les autres, inaptes ou dépravés, qui le perdent. C'est de cette conception unitaire — « Qualis sacerdos, talis populus » (cfr *Ench. Cler.*, n. 1481) — que sont nées toutes les initiatives de Saint Vincent pour la sanctification et la formation du clergé : la Congrégation de la Mission, les Exercices pour les Ordinands, les Conférences du Mardi, les Retraites pour les ecclésiastiques, et particulièrement l'institution des Séminaires. Toutes initiatives marquées à leur naissance du sceau de la volonté divine, humblement recherchée et implorée sans trêve, et suivie ensuite pas à pas, pour ne pas gâter, comme il le répétait souvent, les œuvres de Dieu.

Ce fut là, en effet, une de ses caractéristiques : attendre en toute entreprise, petite ou grande, le signe de Dieu, en résistant à toute forme d'impatience, laquelle est toujours dommageable mais est surtout préjudiciable dans la réalisation des plans divins. Et c'est ainsi qu'il réussit à faire tant d'œuvres, toutes marquées au coin d'une solidité à toute épreuve, cherchant Dieu en toutes choses, toujours tendu, avec un immense et constant effort de sainteté, vers la conquête de ce parfait idéal sacerdotal qu'il ne se fatiguait pas de prêcher aux autres.

I. LE PROBLÈME DE LA SÉLECTION DES CANDIDATS AU SACERDOCE

1. *La pensée du Saint.*

A quelqu'un qui lui proposait un jour de faire entrer un de ses neveux dans les Ordres Sacrés, pour des motifs qui n'étaient pas parfaitement purs, Saint Vincent, on le sait, répondit entre autres : « Pour moi, si j'avais su ce que c'était quand j'eus la témérité d'y entrer, comme je l'ai su depuis, j'aurais mieux aimé labourer la terre, que de m'engager en cet état redoutable » (*o.c.*, V, p. 568). Réflexion personnelle dans laquelle éclate sans doute la profonde humilité habituelle du Saint [2], mais qui nous fournit d'autre part une preuve de la très haute estime qu'il avait pour la vocation sacerdotale. La triste coutume de cette épo-

2. On rencontre des déclarations semblables chez le saint Curé d'Ars et le Vénérable Père Chevrier.

que, où souvent tout motif était bon pour se faire prêtre sauf celui de servir Dieu et les âmes, ne pouvait pas déterminer en S. Vincent une autre attitude, dès l'instant qu'il s'agissait de barrer la route à tant d'indignes « qui faisaient verser aux bons des larmes de sang » (*o.c.*, XII, 5). La raison évidente en est que Dieu ne donne les grâces nécessaires pour accomplir les obligations de ce saint état qu'à ceux qui y ont été appelés par sa bonté (*o.c.*, VI, 155-156) et que, dès lors, « la perte semble inévitable pour ceux qui osent y entrer sans y avoir été appelés » (*o.c.*, V, 569).

On ne saurait aucunement déceler en ces expressions sévères et en d'autres du même genre quelque trace de pessimisme janséniste, car l'on sait bien quel ennemi acharné de cette néfaste doctrine fut notre Saint et quelle part il eut dans sa condamnation. Le fait est que S. Vincent de Paul voyait la vocation sacerdotale avec ses yeux de saint, c'est-à-dire dans son authentique lumière surnaturelle comme un choix individuel de la part de Dieu, qui, en appelant à l'état sacerdotal, donne à la fois les qualités indispensables et les grâces nécessaires pour en soutenir les obligations. C'est précisément dans l'intention et de vérifier l'authenticité des vocations ecclésiastiques et de les rendre capables de conduire les âmes dans les voies de la justice et du salut, qu'il s'appliqua avec un zèle ardent, malgré les premières difficultés et les premiers insuccès, à la fondation des Séminaires selon les prescriptions du Concile de Trente.

2. *La sélection, une des tâches essentielles du Séminaire.*

Le Séminaire, en effet, ne peut être qu'un lieu de sélection et de formation, où les Supérieurs reçoivent mandat de l'autorité de l'Eglise pour reconnaître ceux qui sont vraiment appelés de Dieu et pour les porter au degré de perfection requis pour qu'ils puissent exercer fructueusement leur futur ministère. Sélection et formation sont donc deux moments essentiels et immuables de cette institution et l'Eglise entend qu'ils soient fidèlement observés, quels que puissent être les temps et les circonstances. Il est bien vrai que, sous la motion de la Sagesse incréée, l'Eglise prend avec suavité les dispositions qui s'imposent en vue du but à atteindre, en choisissant les moyens les plus opportuns que peuvent conseiller des conjonctures nouvelles, mais jamais elle ne peut transiger sur l'essentiel, surtout quand il s'agit des Séminaires, du bon ou du mauvais fonctionnement desquels dépend son épanouissement ou sa décroissance.

Le Sacerdoce est une mission trop haute, il requiert des qualités trop spéciales et confère des pouvoirs trop grands pour n'être pas l'effet d'un choix spécial et d'un appel individuel de la part de Dieu. Cette condition est essentielle tant pour en recevoir l'honneur que pour en exercer les fonctions (cfr Hb 5, 4). Il s'ensuit que tant l'Eglise que le sujet sont intéressés à connaître la volonté divine : celui-ci pour ne pas s'engager à la légère dans un état très spécial, pour lequel du reste il ne peut se prévaloir d'aucun droit; celle-là pour ne pas risquer de conférer indûment le sacerdoce à qui ne présente pas les qualités qu'il requiert nécessairement. L'autorité ecclésiastique a donc l'obligation stricte de contrôler l'authenticité de l'appel divin de tous les élèves du Sanctuaire et de chacun en particulier, en vérifiant s'ils possèdent les qualités requises pour accomplir dignement et efficacement les fonctions sacerdotales; il est certain, en effet, que Dieu ne peut pas imposer de tels devoirs et des responsabilités si élevées sans fournir aux élus eux-mêmes les moyens adéquats pour qu'ils puissent y faire face. De son idonéité le candidat fournit en lui-même les témoignages : aux Supérieurs de les vérifier et d'agir en conséquence.

Cette vérification commence avec la première entrée au Séminaire et s'achève par l'admission aux Ordres dans les cas positifs; dans les cas négatifs, elle se termine par le renvoi immédiat dès qu'on arrive à un jugement pratique sur la non-idonéité du sujet. Les Autorités du Séminaire, en vertu de leur mandat, et

chacune d'elles dans le cadre de sa compétence propre, sont donc investies d'un double rôle : celui d'éducateurs, avec le souci quotidien de former l'homme nouveau en chacun des élèves qui leur sont confiés; celui de juges aussi, pour s'assurer si ceux-ci correspondent réellement aux soins dont ils sont l'objet, pour vérifier leurs progrès ou leurs reculs, les manifestations nouvelles qu'ils présentent en mûrissant physiquement et spirituellement, les résistances ou même l'incapacité qu'ils opposent à l'œuvre de leur formation. Travail assidu, absorbant, rempli de difficultés, mais auquel on ne peut se soustraire et qu'il faut conduire toujours dans la lumière de Dieu, à qui les cœurs s'ouvrent et obéissent.

3. *L'examen doit porter sur toute la personnalité.*

Pour porter un jugement exact sur une vocation, il est indispensable d'arriver à connaître l'entière personnalité du sujet. On peut en effet commettre bien des erreurs en considérant qualités et capacités, inaptitudes et défauts, de façon séparée, et non comme des manifestations d'une personnalité déterminée à l'intérieur de laquelle seulement ils reçoivent leur valeur propre. Pour juger les vocations des candidats au sacerdoce on ne doit donc pas partir d'un fait isolé pour conclure à l'existence d'une vocation, mais on doit s'efforcer de voir l'homme dans son entière complexité, pour en expliquer ensuite et en évaluer exactement les caractéristiques particulières. Et comme le tempérament de chacun constitue l'élément fondamental d'où chaque personnalité tire ses lumières et ses ombres, l'effort principal de l'éducation devra tendre à déterminer et à étudier profondément le caractère de ses élèves, en attachant la plus grande importance à cette énergie qui est capable de tant de ressources et qui a pour nom : volonté. Certaines natures brillantes, par exemple, peuvent faire tout de suite la meilleure impression; mais, manquant souvent de constance, ne résistant pas à l'effort et dépourvues de la capacité de résistance nécessaire, elles ne sauraient pas demain surmonter les grandes difficultés de la vie et seraient victimes d'un courant impétueux, infiniment plus puissant que leurs modestes capacités volitives. D'autres fois un examen attentif pourra révéler injustifiée l'estime accordée à des jeunes gens qui apparaissent très pieux, au moins d'une piété de dévotion, sans être dotés pour autant de bonnes qualités de base. Il peut s'agir d'une piété apparente, refuge inconscient d'une pauvreté spirituelle et intellectuelle, laquelle, une fois l'ambiance changée, fera apparaître son peu de consistance.

Nous voulons insister pour que les éducateurs veillent surtout sur les natures inconstantes, afin de discerner s'il s'agit seulement de l'inconstance propre au jeune âge, qui se manifeste surtout dans les années de la maturation physique, ou si au contraire elle est constitutionnelle, propre à certains adolescents qui s'appliquent à mille choses sans en mener une seule à terme, irritables à l'excès, toujours indécis et hésitants, toutes manifestations qui font penser à un déséquilibre nerveux sous-jacent. De tels caractères — aussi peu responsables qu'on le voudra de leur état, victimes qu'ils sont d'un monde agité jusqu'au paroxysme — ne sont certainement pas les plus aptes à la milice sacerdotale, laquelle exiges des trempes saines et robustes, prêtes à tout souffrir et à tout oser pour le règne de Dieu.

L'élève sera donc examiné à fond, tant dans sa personnalité que dans les multiples manifestations de celle-ci, surtout dans les différentes gammes de la sphère psychique, sentimentale et émotive. Ce monde spirituel, où la rencontre de l'homme avec Dieu atteint les sommets de la responsabilité personnelle, l'éducateur devra l'aborder avec une délicatesse respectueuse, avec humilité aussi, en étant prêt à écouter, et à attendre, et à prier Dieu qu'il daigne manifester sa volonté. Les moyens surnaturels devront certainement être mis en première place, mais on ne pourra pas négliger tous les secours que l'art pédagogique et la psychologie peuvent offrir en cette matière; et si l'expérience personnelle ne

suffit pas, on interrogera le spécialiste, sans toutefois condescendre à des doctrines ou à des pratiques qui ne seraient pas conformes aux principes de la morale catholique. Les précautions à prendre sur un terrain si délicat ne sont jamais trop nombreuses; d'autant plus que, de l'avis de psychologues compétents, les jeunes gens de notre temps présentent souvent un défaut notable de correspondance entre leur maturité psychique et leur maturité physique, ce qui pourrait faire naître de trompeuses déductions chez un observateur superficiel.

4. *Nécessité d'arguments positifs aboutissant à une certitude morale. En tout cas, tutiorisme.*

Le jugement auquel il faut arriver pour faire avancer un candidat « tuta conscientia » dans l'ordre sacerdotal est, dans tous les cas, celui que le Code de Droit Canonique énonce avec tant de clarté dans le canon 973, § 3, lequel requiert une certitude morale fondée sur des arguments positifs. Que si une telle certitude morale ne pouvait être atteinte, il faudrait alors recourir à cette autre règle non moins explicite posée par Pie XI dans l'Encyclique « Ad Catholici Sacerdotii fastigium » (20 décembre 1935) : « Eaque in causa pertractanda — il s'agit du renvoi du Séminaire — tutiorem semper sententiam amplectantur, quae quidem, ad rem quod attinet, multo magis sacrorum alumnis favet, cum eos ex itinere avertat, per quod ad aeternam ruinam adduci possint » (*A.A.S.*, XXVIII, p. 41).

Le motif de cette attitude limpide et sans équivoque devrait être évident pour quiconque a à cœur le bien de l'Eglise, dont le sort est si étroitement lié aux qualités de ses ministres. A travers une expérience plusieurs fois séculaire, Elle est parvenue à une connaissance claire et sûre de leur véritable idonéité, consciente du reste des nombreuses et lourdes charges qu'elle leur impose. Le poids énorme des obligations pastorales, demandées quotidiennement à tout prêtre, la continuelle et fatigante tension à laquelle il est soumis du fait des problèmes les plus divers et les plus absorbants, les nombreux périls qui le menacent à chaque pas dans le contact forcé avec un milieu qui souvent a perdu le sens chrétien et obéit à une morale qui va se paganisant, imposent à l'Eglise la plus grande prudence dans le choix des candidats. Le dommage qu'elle aurait à subir, tant dans sa considération personnelle qu'en ce qui concerne le bien commun des croyants, serait trop grand, si elle permettait l'accès aux Ordres sacrés ne serait-ce qu'à de moins aptes. L'inapte d'aujourd'hui sera certainement l'indigne de demain. Ce n'est que sur une jeunesse moralement saine, ouverte aux idéaux les plus saints, forte de convictions profondes, prête au sacrifice et à l'oblation de soi-même, que l'Eglise peut compter pour la présenter à son divin Epoux afin qu'Il la marque du sceau de sa consécration. Aussi, en ne s'en tenant pas au « tutiorisme » si clairement exprimé en tant de documents ecclésiastiques, aussi bien généraux que particuliers, on ne pourrait donc échapper à la menace sévère que le canon cité ci-dessus fait entendre aux contrevenants, à savoir celle de s'exposer au péril « communicandi peccatis alienis ». Par conséquent, on n'évitera pas seulement toute espèce de laxisme, mais encore on se gardera d'accueillir toute autre tendance ou tout système de morale qui s'écarterait de la ligne indiquée, surtout quand il s'agit d'émettre un jugement définitif sur l'idonéité à supporter les obligations du célibat ecclésiastique. Il est hors de doute que certaines opinions soutenues, même par des moralistes faisant autorité par ailleurs, se peuvent difficilement concilier avec le tutiorisme des règles pontificales énoncées ci-dessus.

5. *La qualité ne doit pas être sacrifiée à la préoccupation du nombre.*

Il faut, hélas! constater que, malgré les sévères Instructions de la Sacrée Congrégation des Sacrements — « Quam ingens » (du 27 décembre 1930) [3] et « Magna equidem » (du 27 décembre 1955) [4] — il ne manque pas de candidats qui se voient admis aux Ordres Sacrés sans vocation véritable. Et il ne s'agit pas d'erreurs humainement inévitables, car, en refaisant l'histoire de nombreux naufrages, on découvre bien nettement que de clairs indices d'absence de vocation ecclésiastique pouvaient être déterminés avec précision déjà au cours de la vie de Séminaire. Du reste, cette Sacrée Congrégation a pu constater elle-même, par les Visites Apostoliques décrétées périodiquement dans les différents pays soumis à sa juridiction, qu'il n'est pas rare qu'on pèche par une trop peu sérieuse évaluation des candidats, et qu'on garde au Séminaire des éléments de peu de valeur humaine et surnaturelle. Il semble que sur l'attitude de beaucoup de Supérieurs pèse la considération du triste état où se trouvent de nombreux Diocèses souffrant d'une grande pénurie de clergé. Comment pouvoir faire autrement, — affirme-t-on —, lorsque manquent les cadres indispensables pour une assistance pastorale même réduite à la seule administration des Sacrements? Ne vaut-il donc pas mieux avoir quelques prêtres, même s'ils ne sont pas bons, pour faire face quand même aux nécessités spirituelles les plus urgentes des fidèles? Une pareille conception pragmatiste du Sacerdoce constitue une négation de l'essence intime de la vocation et du ministère sacerdotal; parce que s'il est vrai que les Sacrements ne tirent pas leur efficacité de la valeur du prêtre, il est non moins vrai que le progrès de la vie chrétienne est profondément lié à la sainteté des ministres de Dieu, dont la mission, selon le précepte de l'Evangile, consiste précisément à apporter la lumière et à préserver de la corruption, et cela non seulement par les moyens de la grâce mais aussi par l'exemple de sa propre vie (cfr Mt 5, 13-14). Faire abstraction des qualités personnelles du prêtre, l'abaisser au niveau d'un simple bureaucrate des choses de Dieu, le découronner du diadème de son intime ressemblance avec le Christ, laquelle provient non seulement de la participation à ses pouvoirs mais encore de la reproduction de ses vertus, ce serait méconnaître en pratique les obligatoires exigences du sacerdoce catholique et la transcendance de sa dignité.

La préoccupation du nombre séparée de celle qui concerne la qualité se révèle d'ailleurs être un calcul erroné. L'introduction dans le ministère sacré de prêtres même simplement médiocres agit comme une cause déprimante non seulement sur le zèle des confrères dont l'élan apostolique est entravé, mais surtout sur l'intensité de la vie religieuse du peuple : laquelle est une condition nécessaire pour l'éclosion de vocations nombreuses et choisies. Il faut se rappeler, en effet, que, d'ordinaire, aussi bien la naissance que le développement des vocations sacerdotales se rattachent à l'action personnelle et exemplaire du prêtre comme à leur cause instrumentale. C'est un fait indéniable que les vocations fleurissent là où d'authentiques hommes de Dieu, convaincus eux-mêmes et passionnés des réalités très hautes qu'ils traitent, font resplendir dans son charme virginal l'idéal qu'ils prêchent et, agissant comme des pôles d'attraction, provoquent l'étincelle de l'appel divin dans le cœur d'âmes généreuses, sensibles, plus qu'aux paroles, à l'exemple de la vie ainsi vécue.

Qu'il reste donc bien clair que la préoccupation du nombre, quand elle en vient en quelque façon à compromettre la qualité, pèche contre elle-même, en asséchant progressivement le terrain le plus propice à l'éclosion des vocations

---

3. *A.A.S.*, 1931, pp. 120-129; *N.R.Th.*, 1931, pp. 529-545.

4. Ce document non publié aux *A.A.S.* attirait l'attention des Ordinaires sur l'idonéité des candidats au sacerdoce, spécialement au point de vue de la chasteté parfaite.

et en faisant obstacle à l'action même de la grâce divine. C'est aussi un acte de peu de foi, comme le fait remarquer énergiquement le grand Pontife Pie XI en citant la pensée du Docteur Angélique : « Nec quidquam de debita severitate remittant..., eo ducti metu ne... Sacerdotum copia minuatur. Hanc opinionis captionem S. Thomas Aquinas, ut iam occupaverat, quo erat ingenii acumine sententiarumque planitate revicerat : « Deus numquam ita deserit Ecclesiam suam, quin inveniantur idonei ministri sufficientes ad necessitatem plebis, si digni promoverentur et indigni expellerentur »... Monuimus videlicet pluris esse procul dubio unum tantum sacerdotem haberi, qui sit omni ex parte ad sacerrimum officium suum institutus, quam plures, qui aut nihil aut parum sint ad idem conformati. In his enimvero nihil spei Ecclesia reponere potest, ut ei non sit potius horum causa effuse lugendum » (Enc. « Ad Catholici Sacerdotii » : *A.A.S.*, XXVIII, p. 44).

Cette Sacrée Congrégation demande donc, avec toute la force qu'elle tire de sa haute mission de vigilance, que l'on exerce la plus soigneuse et la plus scrupuleuse attention dans le choix des candidats, et elle le fait en exhortant tous les responsables à ne pas transiger le moins du monde sur les sages règles fixées à ce propos par la Sainte Eglise. Nous laisserons-nous dépasser même sur ce point par les fils des ténèbres? Nous ne savons que trop avec quelle sélection sévère ils préparent les éléments qui se distinguent le plus par des dons naturels et qui sont capables d'influer fortement sur les autres, pour pouvoir les utiliser comme un ferment au sein des masses qu'ils veulent gagner à leurs desseins. C'est un principe humain et divin à la fois que le sort des institutions dépend plus de la qualité que du nombre. « Gédéon, qui a sous ses ordres une foule immense, apparemment prête à affronter tout danger et toute difficulté, s'entend dire par le Seigneur que dans les grandes entreprises il faut compter non pas sur beaucoup mais sur un petit nombre. La sélection est une loi de vie, de progrès, de perfection » (Jean XXIII, Discours aux Elèves des Collèges de Rome, 28 janvier 1960 : *A.A.S.*, LII, p. 272).

Plaçons donc nos espérances sur les seuls élus du Seigneur : remplis de l'esprit du Christ, ils seront l'élite vigoureuse qui par l'intégrité de sa vie et la flamme de son zèle apostolique reconduira le peuple de Dieu aux sources pures de la vie chrétienne, garantissant par là-même l'éclosion d'une vigoureuse génération sacerdotale.

II. LA FORMATION DES CANDIDATS AU SACERDOCE

1. *La pensée du Saint.*

« S'employer pour faire de bons prêtres et y concourir comme cause seconde efficiente instrumentale, c'est faire l'office de Jésus-Christ, qui, pendant sa vie mortelle, semble avoir pris à tâche de faire douze bons prêtres, qui sont ses Apôtres, ayant voulu pour cet effet, demeurer plusieurs années avec eux pour les instruire et pour les former à ce divin ministère » (*o.c.*, XI, 8). Les éducateurs des Séminaires devront donc être intimement unis à Jésus-Christ et se donner complètement à Lui, parce qu'il s'agit de l'œuvre sacerdotale par excellence « la plus difficile, la plus relevée, la plus importante pour le salut des âmes et pour l'avancement du Christianisme » (*o.c.*, XI, 7-8). « Rendre meilleurs les ecclésiastiques! Qui pourra comprendre la hauteur de cet emploi? » (*o.c.*, XI, 9). « C'est un chef-d'œuvre en ce monde que de faire de bons prêtres; après quoi on ne peut penser rien de plus grand, ni de plus important » (*o.c.*, XII, 14).

Pour S. Vincent de Paul, donc, ceux dont le rôle est d'éduquer les élèves du Sanctuaire ne sont que le prolongement historique de Jésus dans la plus sublime des fonctions sacerdotales. Du Sauveur ils perpétuent l'œuvre éducatrice, instil-

lant dans les jeunes gens appelés à la suite du Maître les principes qu'il a adoptés lui-même dans la formation des Apôtres, avant de les envoyer proclamer aux hommes le message de salut. Il s'ensuit que, pour le Saint, le Séminaire ne doit pas être autre chose que l'école, où, à travers une préparation adéquate, on apprend — de Supérieurs tenant la place du Sauveur et capables d'infuser à leurs disciples l'esprit du Christ — les choses divines et humaines nécessaires pour produire ensuite de durables fruits de salut.

La spiritualité du Saint est robuste; elle a même paru dure à certains qui se sont arrêtés à la lettre de certaines expressions fortes sans considérer l'ensemble de sa pensée. En effet il prêche sans relâche le renoncement, le sacrifice, le détachement de la famille et des biens terrestres; il exige l'offrande inconditionnée de la volonté; il condamne avec des paroles sévères l'indolence et la paresse; il stigmatise l'orgueil comme le principal obstacle au triomphe de la grâce dans l'âme sacerdotale; il réclame la pénitence comme moyen indiscutable de porter du fruit dans le saint ministère; il exalte la valeur de la croix comme instrument indispensable pour sa rédemption personnelle et pour celle des autres, et, par-dessus tout, le dépouillement total de l'esprit propre pour la possession complète de l'esprit du Christ. Nous sommes dans la pure ligne de l'Evangile, sans mélange de compromis ou de visées humaines. Et c'est de l'Evangile que la pédagogie ecclésiastique de S. Vincent a tiré toute sa force et toute sa vigueur : si le Saint exige le renoncement et le sacrifice, il les éclaire dans la lumière ineffable de l'amour pour le Christ et pour les âmes. Oui, lui aussi il prêche la mort mais c'est pour que l'on puisse parvenir à une vie plus abondante; lui aussi il manie le sécateur dans la vigne en émondant ce qui est désordonné et superflu, mais c'est pour qu'elle croisse avec plus de vigueur; lui aussi il prêche l'immolation avec le Christ, mais c'est pour que l'on soit à même de renaître dans la lumière triomphante du matin de Pâques et de mûrir sous le souffle de la Pentecôte. Ne pouvant supporter aucune forme d'égoïsme, même le plus subtil et capable de se masquer sous les prétextes les plus spécieux, il eut un cœur vaste comme la mer; un cœur très tendre, toujours prêt à s'émouvoir sur toute forme de misère et à palpiter d'un zèle qui était vraiment en lui une flamme dévorante. Digne ami de Saint François de Sales, il eut les délicatesses de la mansuétude et de la longanimité, étant aussi capable de surmonter avec les ailes du surnaturel les petitesses de la nature, que de se pencher avec compréhension sur ses faiblesses. Dans la nature humaine, dont il fut le bon samaritain, il a vu l'humanité du Christ, et partant il n'a pu la regarder qu'avec un œil serein et plein de bonté, comme le fondement nécessaire sur lequel devait s'édifier, en la sublimant, la dignité de l'homme racheté. Conscient, du reste, de ses infirmités, il n'accorda jamais à la nature qu'un rôle d'instrument et jamais celui de fin, « car celui qui voudra sauver sa vie, la perdra : mais qui au contraire aura perdu sa vie pour mon amour, la retrouvera » (Mt 16, 24-25).

2. Nature et grâce dans l'éducation.

On a coutume de répéter, et avec beaucoup de vérité, qu'avant de faire des prêtres, les éducateurs de nos Séminaires devraient se préoccuper de faire des hommes de bien, et l'on veut par là souligner toute l'importance qu'ont même les valeurs simplement humaines dans la formation d'une personnalité sacerdotale complète. Et telle est bien l'authentique pensée de l'Eglise, qui, en exigeant précisément la présence de notables qualités naturelles avant de porter un jugement positif sur l'idonéité des candidats, déclare par le fait même qu'elles sont le point de départ obligé d'une solide formation ecclésiastique. La vocation n'est pas en effet un reniement de l'homme, bien au contraire elle le valorise au plus haut point en ce qui le constitue par nature et par grâce; puisque le Dieu qui appelle est le même Dieu qui a donné les talents et qui en réclamera un jour les fruits

(cfr Lc 19, 22, sq.). La grâce ne détruit pas la nature; mais — selon un principe thomiste dont on sait la fécondité sur le terrain théologique — elle la restaure, la purifie, l'élève et la transforme (cfr *Sum. Th.*, I^a, q. 2, a. 2, ad 1; a. 8, ad 2). On peut même dire que, dans un certain sens et de façon habituelle, la nature conditionne la Grâce, et tant que l'action de celle-ci est facilitée dans les natures riches de dons et au contraire gênée dans celles qui sont pauvres et sans générosité. Partant, tout ce qui n'est pas conforme à la nature, n'a rien à faire avec la vertu chrétienne et sacerdotale; une œuvre éducatrice qui agirait avec un certain mépris et un désir de nivellement, même si elle le faisait au nom des valeurs les plus saintes, ne serait qu'une inintelligente mystification, pouvant entraîner les plus ruineuses conséquences. Elle pourrait constituer un écueil contre lequel viendraient se briser misérablement les fragiles embarcations de nombreuses vocations, conduites par des pilotes inexpérimentés. Bien plus encourageante est au contraire l'exhortation de l'Apôtre : « Frères, tout ce qu'il y a de vrai, de digne, de juste, de saint, d'aimable, d'honnête, tout ce qui se rencontre de vertu et tout ce qui mérite louange, voilà ce qui doit faire l'objet de vos pensées » (Ph 4, 8). Donc un sage éducateur, conscient de ses responsabilités en face de ses élèves et de l'Eglise, religieusement respectueux des individualités de chacun, saura en assumer, en stimuler et en développer les plus précieuses énergies personnelles.

3. *Individualisme et éducation.*

Cependant, aujourd'hui, on remarque, même dans les milieux ecclésiastiques, chez un certain nombre d'éducateurs une tendance à abdiquer exagérément leurs devoirs spécifiques, en concédant trop à un individualisme propre aux jeunes de notre temps qui leur fait rejeter toute discipline. On parle en effet de la nécessité de former à la liberté par le moyen de la liberté et cela à travers l'autodétermination spontanée de l'élève; et, en transférant la chose du plan individuel au plan collectif, on exalte l'autogouvernement, l'esprit démocratique nécessaire au moyen des décisions de groupe, et l'on réduit toujours davantage l'intervention ou — comme parfois on aime à le répéter — « l'ingérence », de l'autorité. On accepte donc, sinon en théorie du moins en pratique, les conclusions de tendances pédagogiques qui, pour être aujourd'hui très en vogue, n'en sont pas moins pour autant inacceptables. « Huc fere pertinet quae nostris temporibus palam proferuntur, variis quidem nominibus, doctrinae, quarum est, totum ferme cuiuslibet eruditionis fundamentum in eo ponere, ut pueris integrum sit sese informare ipsos ingenio atque arbitratu plane suo, vel repudiatis maiorum praeceptorumve consiliis omnique lege atque ope humana et divina prorsus posthabita... In quo profecto misere ipsi falluntur, cum, aventes puerum, ut aiunt, in libertatem revocare, eum demum insanae superbiae ac pravis cupiditatibus mancipent, quae, — ut ex eorum commentis consequitur — tamquam necessitates quaedam humanae naturae, quam exlegem perhibent, probandae essent » (Pie XI, « Divini illius Magistri » : *A.A.S.*, XXII, pp. 69-70).

De telles théories partent d'une conception trop optimiste de la nature humaine, dont elles méconnaissent les infirmités, les insuffisances et le besoin qu'elle a, dans l'état de déchéance où elle se trouve, d'être soutenue pour arriver à une véritable maîtrise de soi. Tel est surtout le cas des adolescents et des jeunes gens, qui par définition ne sont pas encore mûrs, et sont souvent fascinés par d'éphémères enthousiasmes et dominés par des inclinations contradictoires : « Non enim idem est possibile ei, qui non habet habitum virtutis, et virtuoso : sicut etiam non est idem possibile puero, et viro perfecto » (*Sum. Th.*, *I^a-II^{ae}*, q. 96, art. 2).

Manquant de clarté de vue ainsi que de constance, les jeunes gens ne pourront jamais arriver à maîtriser leur instinct si une main amie ne leur fait pas accep-

ter l'autorité de la règle et ne réussit pas à les rendre sensibles au stimulant de la sanction, les amenant ainsi à l'acquisition d'habitudes solides et profondes; celles-ci, loin d'émousser la conscience et de diminuer la liberté, en assurent au contraire l'exercice et en sont comme le ressort moteur. Certes, la rencontre entre l'autorité du supérieur et la liberté de l'élève doit se faire sur un plan de mutuel échange, d'effective collaboration, de donation réciproque et d'affectueuse compréhension, afin que le développement de la personnalité du disciple soit vraiment vital et ne reste pas au stade d'une docilité passive.

4. *Autorité et liberté.*

On ne peut donc pas approuver l'orientation prise par certains Instituts, où l'on n'insiste pas comme il se devrait sur la valeur primordiale du Règlement pour la formation ecclésiastique des jeunes [5]. « La discipline est la règle de la vie et le sentier de la vertu; si pour tous une règle de vie est nécessaire, elle l'est bien plus encore pour les clercs qui sont appelés au Sacerdoce. C'est pourquoi les clercs doivent avoir à cœur la discipline du Séminaire, l'observance de la règle, même dans les petites prescriptions. Les Supérieurs sont nécessaires; il est nécessaire que leur œil vigilant soit posé sur vous, mais les clercs doivent se comporter de manière à n'avoir pas besoin d'un œil qui les surveille pour accomplir leur devoir » (S. Pie X, Discours aux séminaristes de Milan, 14 octobre 1908 : *Ench. Cler.*, n. 287).

Demander à de jeunes séminaristes, encore en période de formation, de se déterminer eux-mêmes pour leurs multiples devoirs sans l'aide de règles bien précises et complètes; ne pas leur fournir le secours d'une organisation extérieure faite d'ordre, de discipline et de clarté, même dans les détails : cela signifierait qu'on les abandonne à l'incertitude et au caprice individuel et qu'on les prive d'un milieu qui corrobore leur propre effort personnel. Le « sustine et abstine » quotidien d'une règle, observée jusque dans ses nuances, est extrêmement fécond; il fait accumuler de précieuses énergies de volonté, il prépare des trempes robustes et patientes, il forme des esprits équilibrés et méthodiques, qui, dans le choc inévitable avec les difficultés de la vie, sauront un jour se dominer et dominer les événements. Nous le répétons : autre chose est de veiller à ce que nos jeunes, en même temps qu'ils sont obligés de remplir leurs plus menus devoirs, soient imbus de bons principes humains et surnaturels, en vertu desquels ils pourront ensuite agir sous leur propre responsabilité; autre chose est de ruiner ou de compromettre dès le début la valeur de l'obligation elle-même. En outre, pour que la discipline atteigne vraiment ses fins, il importe que chacun des éducateurs ne reste pas isolé de ses confrères, mais que, tout en ne s'ingérant pas indûment dans le secteur des autres, tous collaborent, avec unanimité dans leurs convictions et constance dans leurs efforts, au progrès du Séminaire tout entier.

5. *Formation au renoncement, base de la formation ecclésiastique.*

Nous n'avons pas l'intention de traiter de façon exhaustive un tel sujet, mais nous ne pouvons cependant pas moins faire que de constater avec tristesse qu'un vent de naturalisme semble avoir pénétré même dans certaines Institutions de formation ecclésiastique, souvent avec la complicité de ceux qui, condamnant en bloc un passé jugé insuffisant pour former les jeunes générations sacerdotales, se donnent bien du mal à rechercher sans cesse des méthodes « à la page »; ou encore

5. Voir des directives analogues sur la Règle religieuse dans l'allocution de Pie XII aux Supérieurs Généraux, le 11 février 1958. *A.A.S.*, 1958, p. 158; *N.R.Th.*, 1958, p. 529.

avec la passivité un peu fataliste d'autres, qui, tout en déplorant dans leur cœur ce dangereux virage pédagogique, l'acceptent avec résignation comme une conséquence inévitable des temps actuels. Il s'agit, dans ces cas-là, d'un processus de dépression, qui envahit un peu tous les aspects de la pédagogie ecclésiastique. Son commun dénominateur peut se trouver dans une diminution sensible de l'élément surnaturel. Les grandes réalités d'une authentique formation ecclésiastique — la prière, l'union intime avec Dieu, l'esprit de mortification, l'humilité, l'obéissance, la vie cachée, la séparation du monde — sont mis de plus en plus en veilleuse au nom d'un activisme qui se pare du manteau de la charité. On veut « comprendre » notre époque et les jeunes qui en sont les fils; mais en réalité, on ne fait que consentir à leurs carences. On a presque l'impression que beaucoup d'éducateurs sont atteints du complexe de la nouveauté et de l'inédit et que, loin de freiner la course, ils l'accélèrent avec une exaltation inconsidérée. Etant plus soucieux d'accorder ce qui plaît que d'exiger ce qui convient, on n'a pas le courage de demander ni renoncement ni sacrifice.

Mais Jésus, lui, demande et le renoncement et le sacrifice. L'« abneget semetipsum » (Mt 16, 24), est à la base de tout son enseignement, et c'est là que l'on doit trouver le sens de la vocation chrétienne et, éminemment, celui de la vocation sacerdotale [6]. Le prêtre est l'homme du sacrifice, voué — avec ses peines, ses détachements, ses immolations quotidiennes — à accomplir en lui-même ce qui manque à la passion du Christ (cfr Col. I, 24). Il est appelé à porter des fruits de grâce : mais sans la croix il n'y a pas de rédemption (cfr Hb 9, 22); il est appelé à porter la lumière, mais c'est à condition qu'il se transforme en une flamme de pur holocauste. Est-il nécessaire de dire que cette ressemblance avec le Christ Prêtre et Victime doit s'ébaucher dès le Séminaire? Nous savons assez comme le chemin est long et quelle résistance y oppose l'humaine nature, parce que « si beaucoup suivent Jésus jusqu'à la fraction du pain, il y en a peu qui vont jusqu'à boire le calice de la passion » (*Imit. de J.-C.*, II, 11, 1). Il est donc nécessaire que nos jeunes gens soient initiés au renoncement et au sacrifice et qu'ils arrivent à comprendre la joyeuse vérité de ces paroles : « Que cette âme est heureuse, ô Seigneur, qui par amour de vous a donné congé à toutes les créatures; qui lutte contre la nature, et qui dans la ferveur de l'esprit crucifie les concupiscences de la chair, pour pouvoir vous offrir avec une conscience sereine une oraison pure, et être digne de demeurer avec les chœurs angéliques, après avoir exclu du dedans et du dehors toutes les choses de la terre » (*Imit. de J.-C.*, III, 48, 6).

Il faudra insister surtout sur l'antinomie établie par le Sauveur entre son esprit et l'esprit du monde; de ce monde pour lequel le Christ n'a pas voulu prier parce qu'il est entièrement imbu de l'esprit du malin et qu'il est impénétrable à l'influx de la grâce, de ce monde auquel ne doivent pas appartenir les siens, comme Lui-même ne lui appartient pas (Jn 17, 9 et 14-16. Cfr I Jn 5, 19). Il importera de les familiariser avec cette pensée qu'ils sont consacrés aux choses célestes, et que, tirés du monde mais ne lui appartenant pas, ce n'est que dans la mesure où ils échapperont à ses attraits, à ses principes, à ses méthodes, à ses compromissions faciles, qu'ils pourront devenir le sel qui préserve et la flamme qui éclaire; il conviendra de les bien persuader qu'un clerc ne devient pas étranger à son temps du seul fait qu'il n'en accepte pas les déviations; en bref, que « l'ecclésiastique marche sur la terre, mais que ses pensées, son cœur,

---

6. Dans une allocution du 24 juin 1939, aux étudiants ecclésiastiques de Rome, Pie XII enseignait pareillement la nécessité fondamentale du renoncement : « Les formes de l'ascèse chrétienne pourront être et rester très différentes en plusieurs points secondaires; aucune cependant ne connaît d'autre voie pour atteindre la charité divine que le sacrifice de soi-même ». *A.A.S.*, 1939, p. 249. Cfr *N.R.Th.*, 1959, p. 8.

ses yeux regardent le ciel » (Jean XXIII, Discours aux Elèves des Collèges de Rome, 28 janvier 1960 : *A.A.S.*, LII, p. 277) [7].

Sur ce terrain très délicat de la formation ascétique il faudra aussi procéder avec une sage gradation, avec discrétion, mais aussi avec persévérance et avec une douce fermeté : « fortiter in re, suaviter in modo », ou, pour citer notre Saint, « il faut être ferme et invariable pour la fin, doux et humble pour les moyens » (*o.c.*, II, 298, 300). En tout, il faudra en appeler à la vie et à la doctrine du Sauveur qui, si elles sont bien présentées, exercent un attrait d'une efficacité incomparable sur l'esprit des jeunes. Il est nécessaire d'amener nos jeunes gens à pénétrer dans l'intimité de Notre Seigneur Jésus-Christ, à vivre de sa connaissance, qui est vérité libératrice de l'esprit, à « croire » en Lui, au sens fort de l'expression de S. Jean (14, 1), laquelle signifie à la fois certitude de sa parole, confiance totale en son aide, fidélité et correspondance poussée jusqu'à l'oubli de soi. Cette quotidienne familiarité avec le Maître leur fera éprouver le vif désir de lui ressembler (cfr II Co 3, 18), de se remplir de son esprit, en arrivant ainsi progressivement « à la maturité virile, à la mesure de l'âge parfait du Christ » (Ep 4, 13).

6. *Formation à la vie intérieure et non expériences apostoliques prématurées.*

Telle nous semble être la voie royale, la voie unique même, pour faire de nos clercs de futurs apôtres, de parfaits hommes de Dieu prêts à toute œuvre de bien (2 Tm 3, 17), et pour contribuer efficacement à l'édification du corps du Christ (cfr Ep 4, 12). En effet le zèle authentique pour le salut des âmes a toujours trouvé son aliment et sa flamme dans une vie intérieure profonde et dans une ascèse tout orientée vers la sanctification personnelle.

Mais il y a le danger de détruire en peu de temps d'une main ce que l'on construit à grand'peine de l'autre. Nous voulons faire allusion en particulier à l'impatience, aujourd'hui fort répandue, qui prétend trop facilement et sans les précautions voulues exposer nos jeunes clercs à des épreuves disproportionnées à leurs forces, afin, prétend-on, qu'ils « prennent conscience » de ce monde qui devra être leur champ d'apostolat. On se donne ainsi l'illusion de les immuniser contre les dangers inévitables et, en même temps, de faire appel de bonne heure, « dans l'action et par l'action », à l'esprit qui doit animer l'apôtre de demain; on se flatte de pouvoir procurer aux Diocèses un clergé capable de rendre immédiatement davantage, et avec des résultats de plus haute valeur qualitative : on aura ainsi, pense-t-on, un clergé présent au monde, animateur d'hommes, et vraiment en mesure de bien témoigner de l'Evangile.

Cette prise de position non seulement se fonde sur une erreur de perspective — on met en première ligne ce qui au contraire doit venir après, tant du point de vue hiérarchique que du point de vue chronologique — mais encore elle suppose ce qui n'existe pas, à savoir la maturité spirituelle, intellectuelle et morale nécessaire pour que de telles expériences puissent être utiles et profitables. De plus, c'est défigurer la nature et la fin du Séminaire telles que les conçoit la législation ecclésiastique. Le Séminaire en effet n'est pas et ne peut pas être une école d'application, ni, encore moins, un terrain d'exercices risqués et compromettants; c'est seulement un lieu de profonde formation spirituelle et intellectuelle. Dans cette formation, naturellement, l'apostolat futur entre et doit entrer comme motif inspirateur; mais l'initiation pratique à son exercice ne peut être qu'un complément modéré et progressif et seulement dans la mesure que permet la nécessité d'atteindre d'abord ses finalités essentielles. Telle est bien la pensée des documents Pontificaux, lesquels sont si préoccupés de conserver au Séminaire ses authentiques raisons d'être, qu'ils prévoient une institution parti-

7. Cfr *N.R.Th.*, 1960, p. 303.

culière ayant pour tâche spécifique l'initiation des nouveaux prêtres aux différentes fonctions sacerdotales, afin que le passage de la tranquillité du Séminaire à l'activité du ministère s'effectue le plus simplement et le plus naturellement possible, sans qu'existe le danger d'éventuels déséquilibres spirituels et avec une préparation théorique et pratique plus adéquate (cfr « Menti nostrae » : *A.A.S.*, XLII, pp. 691-692; Motu Proprio « Quandoquidem » : *A.A.S.*, XLI, pp. 165-167).

Déplacer, au nom d'une prétendue « spiritualité de l'action », le pivot sur lequel se meut avec fruit toute la vie de nos Instituts ne peut qu'être grandement préjudiciable pour eux. Il y a lieu de craindre en effet que les futurs prêtres qui auraient été formés d'après cette pédagogie à base d'activisme, ne soient pas capables de faire un travail apostolique vraiment profond, ni de surmonter victorieusement difficultés et déboires, et qu'ils ne deviennent la proie facile du découragement dans un monde agité et plein d'embûches comme le nôtre. L'expérience démontre que la maîtrise des passions ne s'obtient que par un travail intérieur à entreprendre dans le secret même de l'âme, et qu'elle n'arrive à maturité que lentement, dans la réflexion et dans le recueillement. Permettre à nos clercs de se répandre à l'extérieur, de se laisser entraîner par l'enthousiasme avec lequel ils peuvent accueillir — même si c'est pour accomplir des expériences apostoliques — les évasions de leur sévère mais nécessaire vie de piété et d'étude, ne serait-ce donc pas les sortir de la discipline quotidienne qui s'alimente aux sources salutaires de la prière, de l'étude et du sacrifice? Lorsqu'ensuite, une fois le cours de leur séminaire achevé, ils auront à affronter la rude réalité de la vie sans y être adéquatement préparés, n'y aurait-il pas lieu de craindre le retour offensif des passions, oubliées, assoupies, mais non pas subjuguées?

Les résultats d'une telle conception pédagogique peuvent se manifester déjà au Séminaire. L'alanguissement de la piété, la désaffection pour l'étude en général et pour l'étude spéculative en particulier, l'ébranlement des fondements de la discipline — du silence par exemple — et, surtout, l'extrême superficialité constatée dans divers secteurs sur le plan de l'éducation, ne sont certainement pas les meilleures prémisses pour la bonne formation des authentiques apôtres que l'on voudrait donner à l'Eglise. C'est ici le cas de citer une maxime de Saint Vincent, laquelle, si elle peut servir de règle générale de conduite, a une valeur toute spéciale en matière d'éducation : « On gâte souvent les bonnes œuvres pour aller trop vite, pour ce que l'on agit selon ses inclinations qui emportent l'esprit et la raison, et font penser que le bien que l'on voit à faire est faisable et de saison; ce qui n'est pas; et on le reconnaît dans la suite par le mauvais succès » (*o.c.*, IV, 122). Avant donc de chercher — en se fondant sur des méthodes de valeur douteuse — à faire le prêtre d'aujourd'hui, employons tout notre effort à faire le prêtre de toujours.

CONCLUSION

L'atmosphère du Séminaire et l'exemple des Educateurs.

Excellence Révérendissime, sur le point de terminer cette lettre, dans laquelle nous n'avons pas voulu taire quelques-unes de nos préoccupations, nous ne pouvons pas ne pas adresser une ultime recommandation aux éducateurs de nos Séminaires. Ceux-ci, quel que soit le poste qu'ils occupent, sont bien conscients de leurs graves devoirs et de la grande responsabilité qu'ils ont envers Dieu et envers les élèves qu'ils s'efforcent de former à la très haute mission qui les attend. Dans cette œuvre minutieuse, cachée, souvent privée de satisfactions humaines, mais aussi éminemment méritoire, qu'ils n'oublient jamais le but à atteindre. Et comme nous savons bien quelle importance a dans cette perspective l'ambiance dans laquelle on vit, qu'ils fassent en sorte, par tous les moyens en

leur pouvoir, que les bonnes dispositions des jeunes gens trouvent toujours dans le Séminaire tous les secours pouvant les aider à parvenir à cet état de perfection qui s'appelle la sainteté sacerdotale. En particulier nous voudrions que soient bien gravées dans le cœur de chacun ces paroles d'or de Léon XIII : « Il importe grandement que, pour former dans les élèves du Sanctuaire une vive image de Jésus-Christ — ce qui résume toute l'éducation ecclésiastique — les directeurs et les professeurs joignent à la diligence et à la compétence requises par leur charge, l'exemple d'une vie en tout point sacerdotale. La conduite exemplaire des supérieurs, surtout pour des jeunes, est le langage le plus éloquent et le plus persuasif, capable d'inspirer à ceux-ci la conviction de leurs propres devoirs et l'amour du bien » (Lettre Encyclique : « Fin dal principio », 8 décembre 1902, n. 5 : Acta Leonis XIII, vol. XXIII, 254-255).

Que les éducateurs de nos Séminaires brillent donc par un ensemble de qualités naturelles qui leur vaille l'estime et la confiance de leurs disciples; mais, qu'en même temps, ils restent bien persuadés que les qualités et les industries humaines serviraient de bien peu si elles n'étaient animées d'une vie intérieure profondément vécue. Seule celle-ci peut assurer et pleine valeur et réussite certaine à leur œuvre. Le Maître divin, écouté parce que possédé dans l'intime de l'âme — « Habemus enim intus magistrum Christum » (S. Aug. in Jo 5, 19 : Migne, PL 35, 1557) — sera toujours prêt à bénir, à féconder et à perfectionner leur travail, qui tend, selon les desseins de Dieu, à la réalisation de son sublime mystère d'amour.

En étant certains que Votre Excellence voudra bien prendre toutes dispositions pour que les Supérieurs de son Séminaire connaissent et étudient avec attention le présent document, nous profitons volontiers de la circonstance pour nous redire, avec des sentiments de particulière estime et de respect

de Votre Excellence Révérendissime
les tout dévoués dans le Seigneur

JOSEPH Card. PIZZARDO
Evêque suburbicaire d'Albano
Préfet

DINO STAFFA
Arch. titulaire nommé de Césarée de Palestine
Secrétaire